# **CHANTIERS D'INSERTION**





La Cour du Bois 44270 MACHECOUL **Tél.: 02 40 02 36 28** 

E-mail: secretariat@retzagir.fr - Site: www.retzagir.fr





Nom :
Prénom :
Commune :
Tél. :

Voici les documents nécessaires que vous devez apporter lors de votre rendez-vous afin de valider votre inscription :

- Une pièce d'identité
- Un C.V.
- Votre carte Pôle Emploi
- Votre notification de décision Pôle Emploi
- O Votre attestation de droits à l'assurance maladie et à la CMU-C
- Votre notification CAF
- Votre reconnaissance Travailleur Handicapé (MDPH)
- Votre permis et assurance du véhicule
- Un R.I.B.

# LE CHANTIER D'INSERTION RETZ'AGIR



## C'est un lieu de travail :

- au sein d'un atelier menuiserie (reconditionnement de meubles, fabrication de mobiliers urbains)
- sur des chantiers "second œuvre du bâtiment"
- sur des chantiers "environnement"



## C'est un lieu où il vous sera proposé:

- Une approche des métiers du bois, des métiers du bâtiment et de l'environnement incluant des modules de formation
- Un accompagnement individualisé
- Une aide à votre recherche d'emploi

# A QUI S'ADRESSE-T'IL ?

## Les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi

- Les travailleurs handicapés
- Les jeunes de -26 ans
- Les bénéficiaires du RSA
- Les demandeurs d'emploi longue durée (ASS)

# **AVEC QUI ?**

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL Chargés d'accompagnement

dans l'emploi

SIAE
Autres chantiers
ETTI, EI, AI

MISSION LOCALE

Les conseillers



Partenaires de la formation

CAP EMPLOI
Conseillers

en insertion

ET AUTRES PARTENAIRES

**PÔLE EMPLOI**Conseiller Emploi

**OPERATEURS EMPLOI** 

# LE BULLETIN DE SALAIRE

- Votre rémunération est établie en fonction du nombre d'heures mensuelles en viqueur.
- Votre salaire sera calculé sur la base du SMIC, indiqué dans le présent contrat
- Votre bulletin de salaire sera effectué au début du mois suivant.
- Vous pouvez demander un acompte en fonction des jours de travail réalisés le 15 de chaque mois.

# ATTENTION

Conservez vos bulletins de salaire sans limite de durée

# LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Sur demande, Retz'Agir vous fournit votre certificat de travail et votre attestation Pôle Emploi.
- En cas d'accident de travail ou trajet/travail, vous devez prévenir dans la journée car l'association doit établir une déclaration à la CPAM.
- En cas d'arrêt de travail maladie, vous devez adresser sous 48 heures le double de l'arrêt maladie à Retz'Agir.



# PRÉSENTATION DES SUPPORTS DE TRAVAIL

## **LE TRAVAIL DU BOIS**

- reconditionnement de meubles,
- restauration de meubles,
- fabrication, agencement (pour les collectivités),
- finitions (peinture, vernis...),
- réfection de sièges, fauteuils...

## TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE DU BATIMENT

- peinture extérieure et intérieure,
- tapisserie,
- pose de plaques de plâtre, de cloisons sèches,
- pose de carrelage et faïence,
- pose de moquettes, parquets,
- petite maçonnerie, limousinerie,
- entretien intérieur et extérieur de bâtiments,
- autres menus travaux

## TRAVAUX D'ENVIRONNEMENT

- nettoyage des marais (arrachage de la jussie...),
- entretien des berges, des rives, des bords de chemins...,
- renforcement et replantation de végétaux sur les berges,
- entretien des espaces verts, balisage des sentiers pédestres.

# CHARTE DE FONCTIONNEMENT

## Vous vous engagez à :

- Respecter les horaires de travail
- Avoir une bonne présentation
- Faire un travail de qualité
- Faire preuve de discrétion et de respect vis-à-vis des personnes que vous côtovez
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité sur votre lieu de travail
- Respecter les consignes de travail
- Prévenir l'association en cas d'empêchement, un répondeur est à votre écoute 24h/24h
- Nous signaler tout changement de situation (reprise de travail, adresse, téléphone ou autres...)



## HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél.: 02 40 02 36 28